

saint-maixent

haut val de sèvre

Les habitants encouragés à acheter des vélos

La mobilité douce a été au cœur des débats du conseil communautaire jeudi soir. Une aide à l'achat de vélos électriques a été adoptée.

La communauté de communes Haut Val de Sèvre (CCHVS) va aider financièrement les habitants du territoire pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). « Cette action s'inscrit dans les objectifs de transition écologique du Plan climat énergie et vise à développer la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien, en réduisant le recours à la voiture individuelle », a indiqué Daniel Jollit, président de la communauté de communes.

« Une aide de 150 € par vélo limitée à deux par foyer »

Les conditions d'attribution ont été listées dans le règlement. « On pourra attribuer 150 € par vélo et cette aide sera limitée à deux par foyer. Elle sera reversée aux personnes physiques majeures domiciliées sur le territoire de la communauté de communes et

sera validée pour l'achat d'un vélo électrique neuf ou reconditionné de type urbain ou tout chemin », précise Jean-François Renoux, vice-président de la communauté de communes en charge de la mobilité, qui poursuit : « L'aide versée par la collectivité permet d'obtenir auprès de l'État une aide du même montant dite bonus écologique. Une enveloppe de 10.000 € est inscrite au budget communautaire 2022. Cette somme permettrait de toucher jusqu'à 66 foyers du territoire. Ce dispositif est instauré pour une durée maximale d'un an. Le versement des aides s'interrompt dès que le budget prévu sera épuisé. »

Un bilan sera ensuite présenté à la CCHVS en vue de définir les conditions de sa prolongation éventuelle.

Des vélos bientôt en location

« La communauté de communes mettra aussi en place un service de location de longue durée de vélos à assistance électrique, car elle a pour objectif



Les vélos électriques sur la route qui relie Exireuil à Saint-Maixent-l'École.

de faire essayer et adopter ce mode de transport comme mode de déplacement quotidien en vue de réduire le recours à la voiture. Ce projet, élaboré par la régie mobilité, permettra d'avoir 68 vélos dont 13 reconditionnés, acquis par la régie mobilité et voté par la CCHVS en 2022 », ajoute l'élu en charge de la mobilité.

Des subventions de l'État et de l'Ademe (Agence de l'environ-

nement et de la maîtrise de l'énergie) couvrant 80 % des dépenses ont été obtenues pour cet investissement.

Les tarifs pourront être révisés par la CCHVS. Pour l'heure, il faut compter, pour les locations d'un mois : 40 € TTC pour un vélo neuf et 30 € pour un reconditionné ; pour trois mois : 120 € ou 90 € ; pour six mois : 240 € ou 180 € ; pour douze mois : 480 € ou 360 €.

••• Structurer « la filière légumes » avec l'aide de la Région

La Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre de ressources territorial, avec l'école d'ingénieur Bordeaux Sciences Agro, lancent un appel à candidatures pour engager une démarche territoriale saine, durable et locale pour aider un territoire, entre novembre 2022 et février 2023. Un appel qui a retenu l'attention des élus communautaires. Didier Proust, vice-président de la CCHVS en charge du Pat (projet alimentaire territorial Niort Agglo - Haut Val de Sèvre), dont l'objectif est « de développer l'agriculture locale et améliorer l'alimentation des habitants tout en répondant aux enjeux de la société », a mis l'accent « sur le territoire, largement déficitaire en fruits et légumes. Ce projet vise à augmenter la production de légumes en mutualisant les moyens et outils existants et structurant une filière légumes territorialisée. La communauté de communes prendra en

charge les frais de déplacements des étudiants et doit prévoir un budget entre 5.000 et 7.000 € ».

Réfectoire du collège. La Ville de Saint-Maixent doit réaliser des travaux d'isolation et de remplacement du système de chauffage au restaurant scolaire du Panier-Fleuri du 11 juillet au 12 août. Une demande a été formulée auprès du conseil départemental pour que les jeunes puissent prendre leurs repas au réfectoire du collège Denfert-Rochereau. Cette demande a reçu un avis favorable moyennant une contribution financière de 0,12 € par enfant et par jour qui sera facturée à la communauté de communes.

Par ailleurs, afin de limiter le gaspillage alimentaire, les agents du restaurant scolaire pourront mettre le surplus de production dans le frigo partagé de la ville de Saint-Maixent.

••• Un centre de ressources et un label pour les associations

Une convention de partenariat entre la CCHVS et la Ligue de l'enseignement pour la mise en place d'un centre de ressources à la vie associative et le portage du label Guid'Asso a été votée. « Cette convention a été conclue pour trois ans à compter du 1^{er} août. La CCHVS versera à la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres : 10.000 € par an soit 5.000 € en 2022, 10.000 € en 2023, 10.000 € pour 2024 et 5.000 € pour 2025. »

Yannick Maillou, en charge du dossier, a indiqué que « la CCHVS souhaite encourager l'engagement des bénévoles, soutenir le développement de la

vie associative et ses actions ainsi que le développement de rencontres et échanges. Un centre de ressources à la vie associative a été expérimenté à Saint-Maixent-l'École, porte Châlon, et à La Crèche, pendant un an. Les deux structures souhaitent le pérenniser et inscrire le territoire du Haut Val de Sèvre dans le réseau d'accompagnement à la vie associative développé par l'État, Guid'Asso. La CCHVS souhaite être labellisée Guid'Asso. Information qui s'adressera à l'ensemble des associations du territoire tous secteurs confondus qui pourraient en avoir besoin ».

réagissez

Vous souhaitez réagir à l'actualité ? Contactez-nous

- > Courrier. La Nouvelle République, courrier des lecteurs, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville, 79000 Niort.
- > Courriel. nr.niort@nrco.fr
- > Facebook. <https://www.facebook.com/lanouvellerepubliquedeuxsevres/>
- > Twitter. @NRNiort

agenda

- > **Office de tourisme du Haut Val de Sèvre.** Ante 1, rue Denfert-Rochereau, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Tél. 05.49.05.54.05.
- > **Hôpital.** Tél. 05.49.76.49.76.
- > **Mairie.** Tél. 05.49.76.13.77.
- > **Déchetterie.** De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, au SMC, tél. 05.49.05.37.10.
- > **France services.** Ante 1, rue Denfert-Rochereau, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Tél. 05.49.76.79.44.
- > **Association intermédiaire.** 22, avenue Gambetta, tél. 05.49.05.77.55.
- > **Centre médico-social.** Place du Centenaire, tél. 05.49.76.22.92.
- > **Centre médico-psychologique (pour adultes).** 6, rue de la Marne, tél. 05.49.76.01.11.
- > **Médiathèque Aqua-Libris.** 4, rue des Martyrs-de-la-Libération, de 10 h à 13 h. Tél. 05.49.16.58.75.
- > **Centre aquatique Aqua-Severa.** De 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 20 h.

utile

La Nouvelle République

Correspondants : Sylviane Kolb, tél. 06.60.73.41.00. sylviane.kolb@wanadoo.fr ; Adeline Lebastard, tél. 06.02.00.98.81. lebastardadeline@orange.fr

Abonnements et portage

La ligne des abonnés. Tél. 02.47.31.70.45 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h et le samedi, de 8 h à 12 h. abonnements@nrco.fr

Publicité

NR Communication

Luc Bousserreau
Tél. 05.49.77.25.92.
luc.bousserreau@nr-communication.fr

nanteuil

> **Catastrophe naturelle.** La préfecture des Deux-Sèvres informe que l'arrêté du 11 juillet portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène de sécheresse-réhydratation des sols au titre de l'année 2021 a été publié au Journal Officiel le 26 juillet. Les assurés doivent déclarer à l'assureur ou à son représentant local tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie dès qu'il en a connaissance et au plus tard dans les dix jours suivant la publication de l'arrêté interministériel constatant l'état de catastrophe naturelle.